

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	21 septembre 2020	<b>Séance du : 29 septembre 2020</b>
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 septembre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL
	<b>Votes : 44</b>	
Présents : 37	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuran Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jean FRADIN (Canet) représenté par M. Michel Sabatier (Canet), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault).

### **Objet : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) - Modalité de répartition 2020**

Monsieur BARDEAU rappelle aux membres du Conseil communautaire que créé par la Loi de finances 2012, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale a déterminé le montant des ressources jusqu'en 2016. Ensuite, le montant du FPIC est plafonné et maintenu à 1 milliard d'euros.

Notre ensemble intercommunal bénéficie, en 2020, d'un versement global de 848 518 €.

Depuis 2013, le Conseil communautaire opte, chaque année, pour la solution de droit commun :

- Répartition EPCI/Communes : en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)
- Répartition entre communes membres : en fonction de l'insuffisance des potentiels financiers par habitant et des populations des communes.

Monsieur BARDEAU propose aux membres du Conseil communautaire de conserver la répartition de droit commun pour l'année 2020, à savoir :

➤ **Répartition EPCI / communes membres :**

ANNEE	PART COMMUNAUTE	PART COMMUNES	TOTAL
Rappel 2019	380 215 €	430 262 €	810 477 €
<b>Proposition 2020</b>	<b>400 837 €</b>	<b>447 681 €</b>	<b>848 518 €</b>
<b>Evolution 2019 / 2020</b>	<b>+ 20 622 €</b>	<b>+ 17 419 €</b>	<b>+ 38 041 €</b>

➤ **Répartition entre les communes membres :**

COMMUNES	Rappel Répartition 2019	Répartition 2020	Evolution en Euros	Evolution en %
ASPIRAN	29 420 €	30 388 €	+ 968 €	+ 3,29 %
BRIGNAC	18 049 €	19 210 €	+ 1 161 €	+ 6,43 %
CABRIERES	9 685 €	9 779 €	+ 94 €	+ 0,97 %
CANET	63 504 €	64 888 €	+ 1 384 €	+ 2,18 %
CEYRAS	23 976 €	24 020 €	+ 44 €	+ 0,18 %
CLERMONT L'HERAULT	109 645 €	115 157 €	+ 5 512 €	+ 5,03 %
FONTES	18 610 €	19 105 €	+ 495 €	+ 2,66 %
LACOSTE	6 499 €	6 677 €	+ 178 €	+ 2,74 %
LIAUSSON	2 629 €	2 762 €	+ 133 €	+ 5,06 %
LIEURAN-CABRIERES	6 199 €	6 186 €	- 13 €	- 0,21 %
MERIFONS	1 016 €	980 €	- 36 €	- 3,54 %
MOUREZE	3 496 €	3 710 €	+ 214 €	+ 6,12 %
NEBIAN	23 502 €	23 892 €	+ 390 €	+ 1,66 %
OCTON	9 612 €	10 266 €	+ 654 €	+ 6,80 %
PAULHAN	62 617 €	65 128 €	+ 2 511 €	+ 4,01 %
PERET	17 608 €	18 550 €	+ 942 €	+ 5,35 %
SAINT FELIX DE LODEZ	9 675 €	11 114 €	+ 1 439 €	+ 14,87 %
SALASC	5 947 €	5 922 €	- 25 €	- 0,42 %
USCLAS D'HERAULT	6 811 €	8 143 €	+ 1 332 €	+ 19,56 %
VALMASCLE	738 €	776 €	+ 38 €	+ 5,15 %
VILLENEUVETTE	1 024 €	1 028 €	+ 4 €	+ 0,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>430 262 €</b>	<b>447 681 €</b>	<b>+ 17 419 €</b>	<b>+ 4,05 %</b>

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la répartition de droit commun du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales pour l'année 2020, telle que détaillée ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.